

**Commune de GORDES (Vaucluse)**

***Le Hameau d'Orbiane***

**Opération de 8 maisons individuelles**

15/06/2017

**PC 33**

**Projet de constitution d'une Association syndicale des futurs propriétaires  
(Art. R.431-24 du Code de l'Urbanisme)**

SCI LE HAMEAU D'ORBIAINE

Représentée par M. DOLON

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a small hook at the end.

**SCI LE HAMEAU D'ORBIANE**  
**57 boulevard des Alpes**  
**38240 MEYLAN**

## **ENGAGEMENT DE CREER UNE ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE**

**(Article R442.7 du Code de l'Urbanisme)**

M. DOLON François, représentant de la SCI LE HAMEAU D'ORBIANE au 57 boulevard des Alpes à MEYLAN (38), constructeur sur le terrain situé au 5 route de Senanque à GORDES (84220) désigné sous l'appellation « Le Hameau d'Orbiane »,

S'engage, conformément à l'article R442.7 du Code de l'Urbanisme à constituer entre les acquéreurs des lots définis ci-dessus, une Association Syndicale Libre, à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale du droit public.

Afin de substituer à l'organe d'administration provisoire de l'Association, un organe désigné, une réunion de l'Assemblée de l'Association Syndicale sera provoquée dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant l'attribution du premier lot.

Fait à Meylan,  
Le 16 juin 2017

F. DOLON

